

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

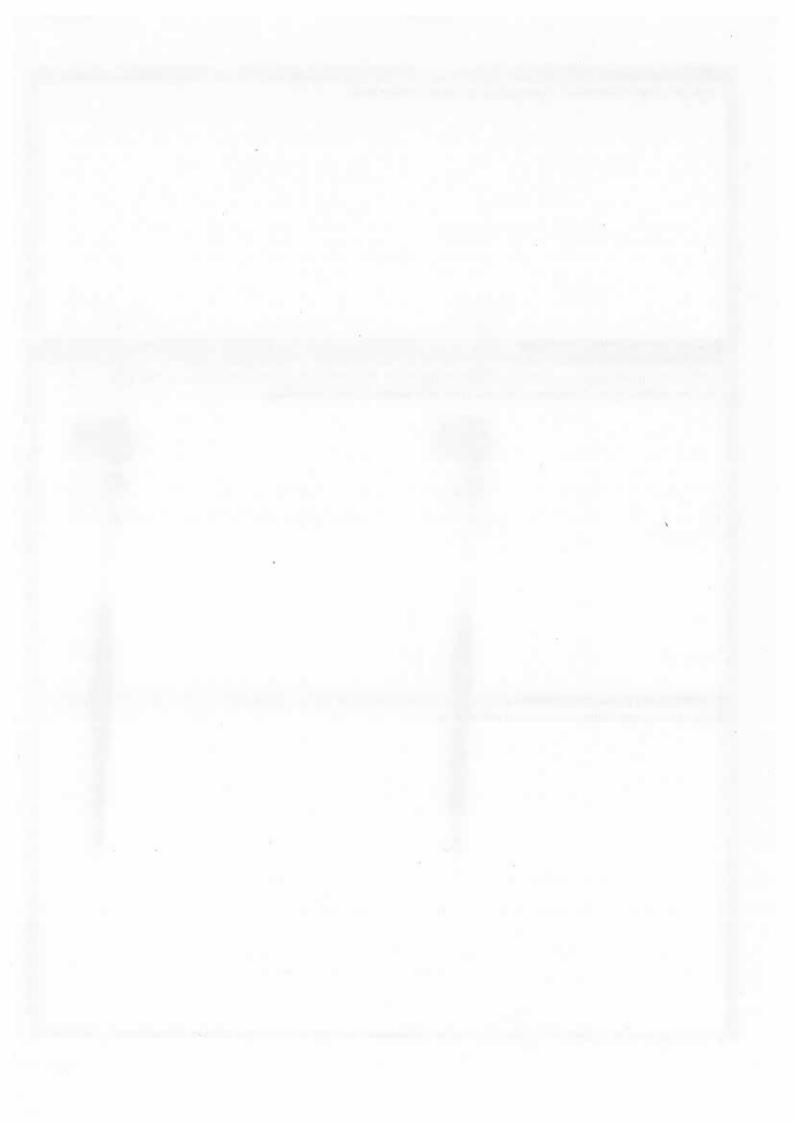
Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregisfrement :						
22/10/16		2010 (0.750)						
	1. Infilulé du projet							
Construction de 5 maisons individuelles		W.						
2. Identification	du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	s) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom ROSA GODINHO	Prénom JESSALYNN							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne								
habitée à représenter la personne moral	- 12 P							
RCS / SIRET	Forme juridique							
MARKET STATE OF THE STATE OF TH								
Jolg	nez à votre demande l'annexe obligatoir	e nº1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tab	eau des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et						
	dimensionnement correspondant du projet							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard d (Préciser les éventuelles rubriques issues d'							
47a	Defrichement d'une superficie de 0.5687 ha	-						
1								
	24							
	4. Caractéristiques générales du projet							
Dolugni ôtro ganováce au práconi four	nulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 (du formulaire						
4.1 Nature du projet; y compris les ev								
The state of the s	eguey, 37 arbres de haute tiges et d'essences	locales seront conservés. 16 arbres de						
hautes tiges et d ' essence locales ser								
1		1						
	NAME OF TAXABLE PARTY.							



2 Objectiis du projet		DE VERMENDE DE COMP	
objectif du defrichement est la construct	ion de maisons d'habitatio	η,	
	- 9		
3.87			
	*		40
3 Décrivez sommairement le projet	Alexander Services	HANS IN SOME OF THE PARTY OF TH	
4,3,1 dans sa phase travaux			
défrichement sera réalisé par abattage, s arbres abattus seront découpés et cons	depardage mecanises et a servés pour être utilisés en	rachage de souches entre ja bois de chauffage.	anvier et mars 2019.
			-
	To prove the same of the same		144 444
	11		
			1
	THE		The second
	4		A.
	*		
4.3.2 dans salphase d'exploitation			MANAGEMENT PROPERTY.
s de phase d'exploitation concernant le	défricament.		
	Ī		
			1



4.4 A quelle(s) procédure(s) admini- La décision de l'autorité environner Autorisation de défrichement	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il nentale devra être jointe au(x) dossier(éfé ou sera-t-il soumis ? (s) d'autorisation(s).
	projet et superficie globale de l'opération ideurs caractéristiques	n - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) 0.5687 ha 522.11 m²
	de la constant de la	The state of the s
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées geographiques ¹	Long. 00 • 86 • 03 = 87 Lat. 44 • 54 • 02 = 80
Route du Beguey 33770 SALLES Ref Cadastrale AZ 100p et 99p		Long ° _ ' _ ' _ Lat ° _ ' _ ' _ Long ° _ ' _ ' _ Lat ° _ ' _ ' _ '
4.7 S'agit-II d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?	Joignez à votre demande les anne nsion d'une installation au d'un ouvrag ou cet ouvrage a-t-li fait l'objet d'	e existant? Oui Non X
4.7,2 SI oui, décrivez sommairen différentes composantes de vol indiquez à quelle date II a été a	e projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

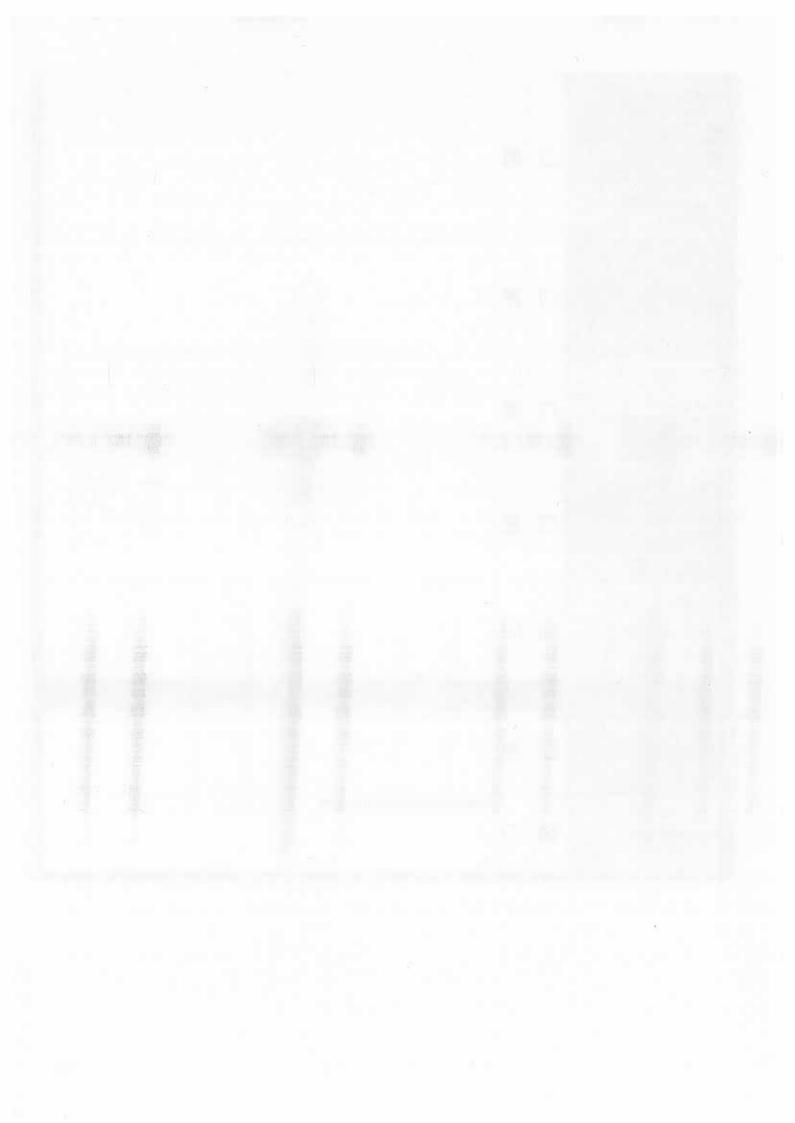
Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau cl-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concemant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remotir le formulaire

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	S. France
consume zone couverte crun dirêté de protection de biotope ?		×	
Str le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un perc naturel marin, une re rive naturelle (reflenate ou régionale), ur rone de conservation he autique ou un parc ne régional?	X		Parc naturel régional des Landes de Gascogne
Su in territoire couvert par ud plan de prévention du brit arrêté ou le cas ée éant, en cours d'aboration?		X	
Date un bien inscrit au pat imoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique au ses abords ou un site patrimonial remorquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un pérmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site ascrit ?	X		
Le projet se sifue-t-il, dans ou à praximité :	Oui	Non	Lequel et a guette distance ?
D'un site Natera 2000 ?		×	
D'un site classé ?	×		Chāteau de salies à environ 1 km.



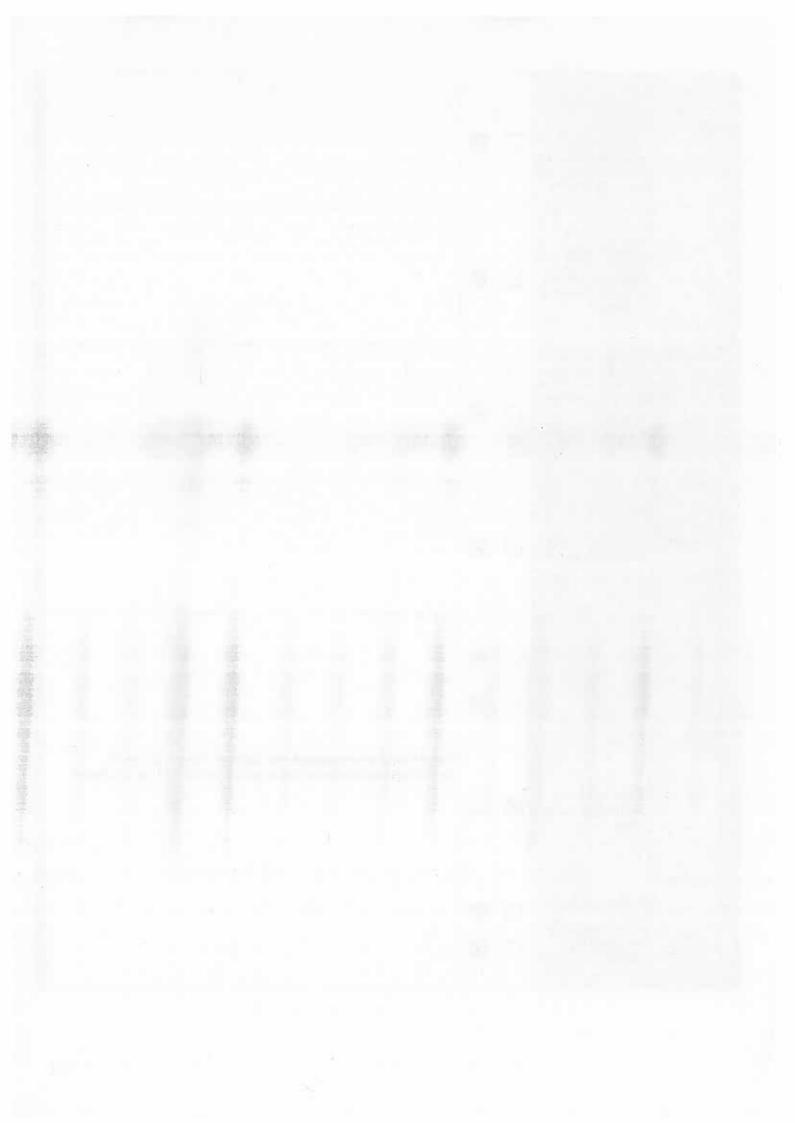
6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		raccordement au réseau d'eau potable sulvant les prescriptions du concessionnaire
Ressources	Impliquera-t-ii des droinages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souter ines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il défic aire en matériau ? Si out, utilise d'il les ressource maturelles du sol ou at sous-sol ?		X	
	Est-il susce tible d'entraîne des perturbati is, des dégradati es, des destruction de la biodiversiti existante foune, flore, habitats, continuités écologiques ?			
Milleu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	



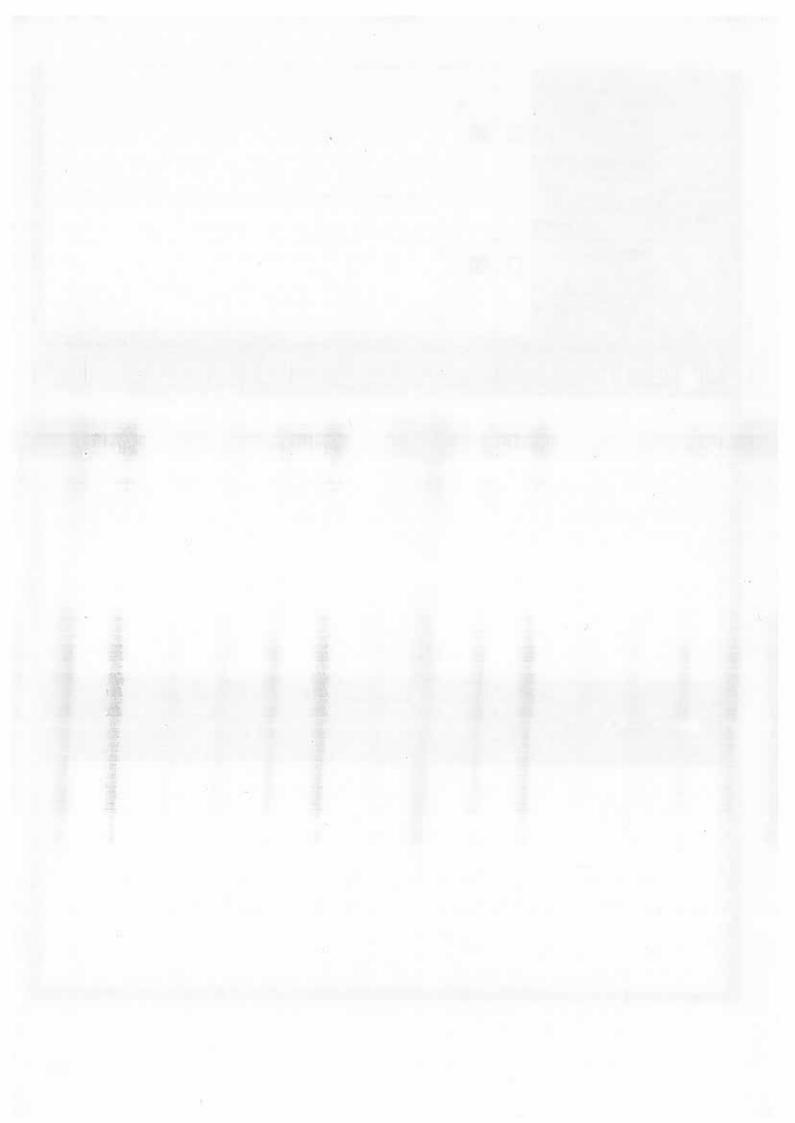
	Est-il susceptible d'avoir des Incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	that the state of
	Est-Il concerné par des risques technologiques		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Pour la réalisations des maisons des engins de chantes circuleront. Une fois les constructions terminées seuls des véhicules léger circuleront.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-Il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si aui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales seront récupérées puis stockées avant d'être rejetées dans le milieu naturel par infiltration.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Assainissement raccordé au réseau collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	



Patrimoine /	Est-Il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ? Non X Si oui, décri		cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existe	anis ou
			73	
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, déc		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	
			*	



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
Le projet s'intègre dans l'urbanisme actuel et respecte l'environement, il y a actuellement 53 arbres sur la parcelle et nous allons en conserver 37.
Les différentes dispositions tant architecturales que paysagères prises permettent d'intégrer harmonieusement le projet dans le tissu existant .

7. Auto-évaluation (facultatif)

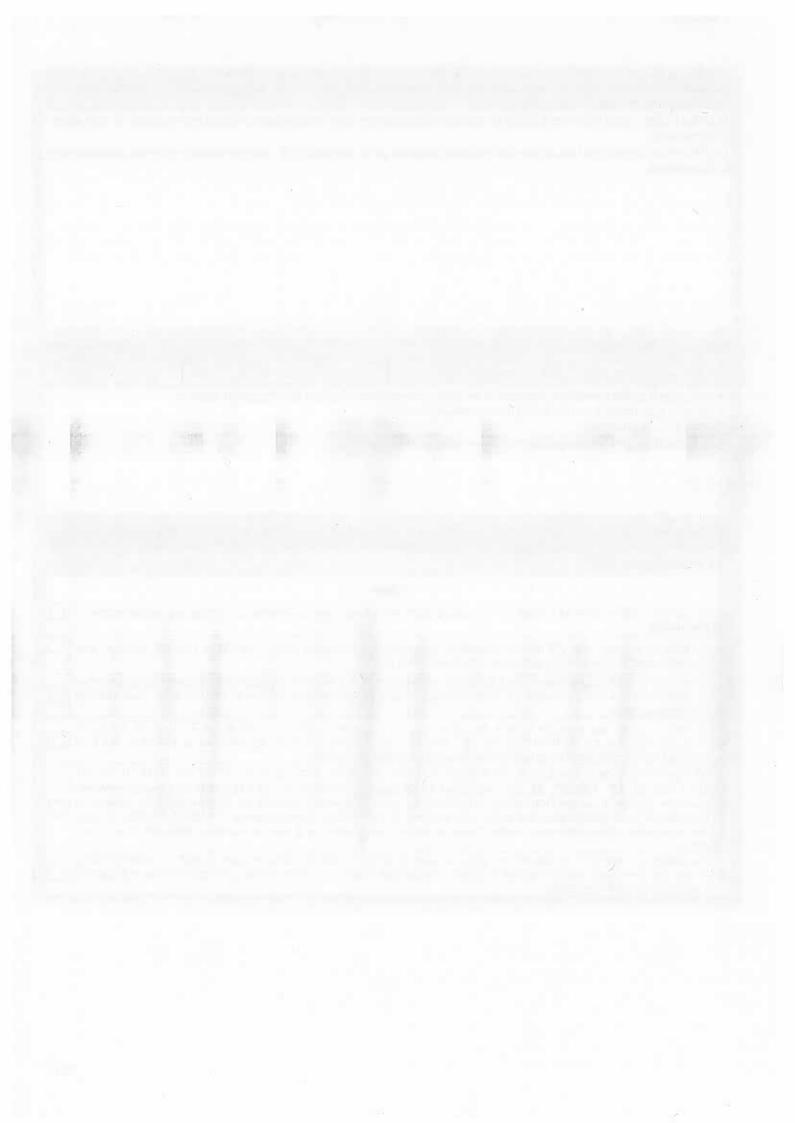
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale au qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.

Je pense que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les points suivants :

- il est situé à proximité du centre bourg de la commune de salles la zone est déjà urbanisée
- nous conservons une grande partie des arbres existants (environ

8.1 Annexes obligatoires

<u> </u>		-
	Objet	11
È	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominative relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une éche comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraïts cartographiques du document d'urbanisme s'il exis	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implanta par avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'exprendent proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou améndamments visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 3°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une envelopes de tracé;	
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés au 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'anné è à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvait prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoitinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	



Veuillez cor	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvra npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	
	Objet	
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×
Fait à	SALLES	le, 22/10/2018
Signature		
	_	

			87	

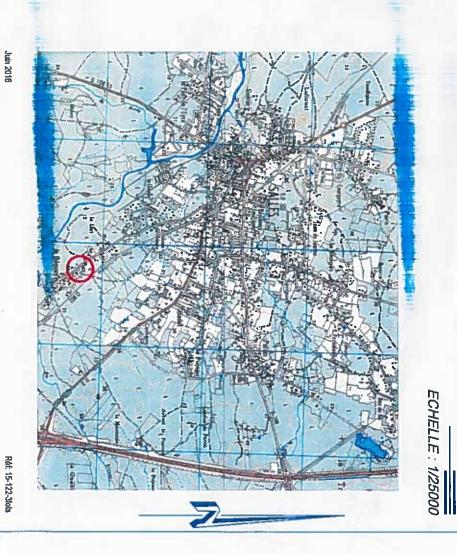
Commune de SALLES

Sise, route du Beguey Propriété de l'Indivision DUTHIL

PROJET DE DIVISION

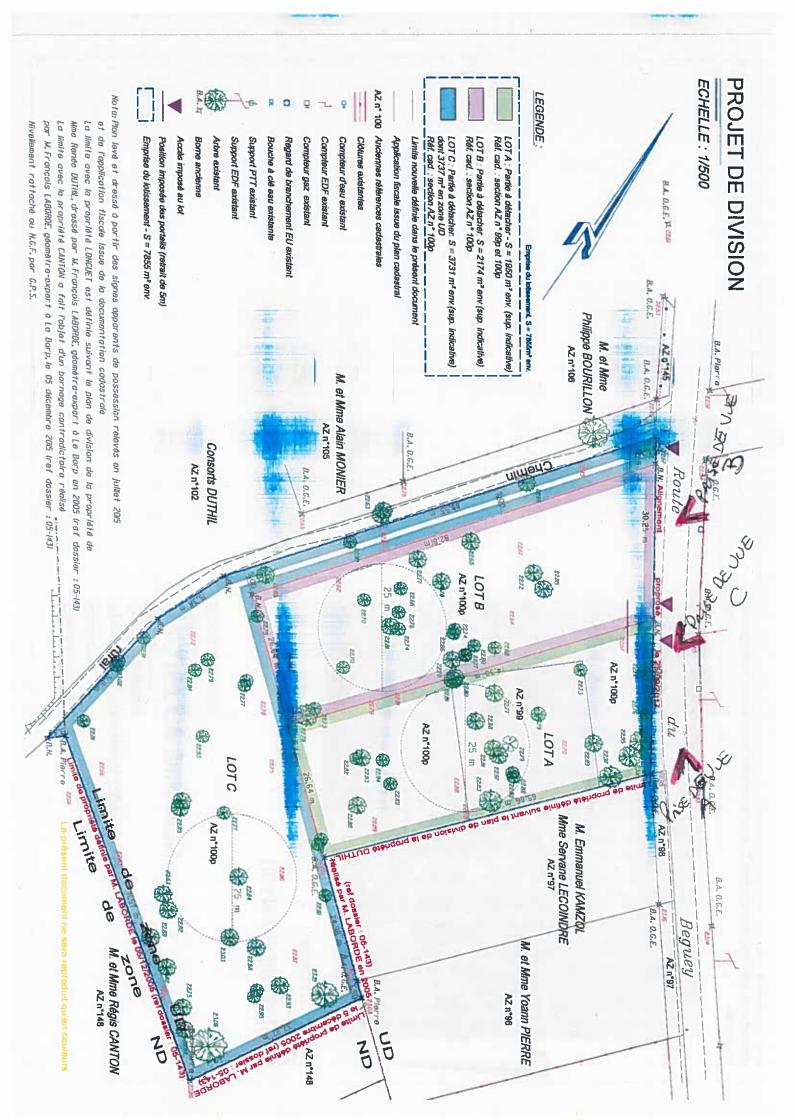
ECHELLE: 1/500

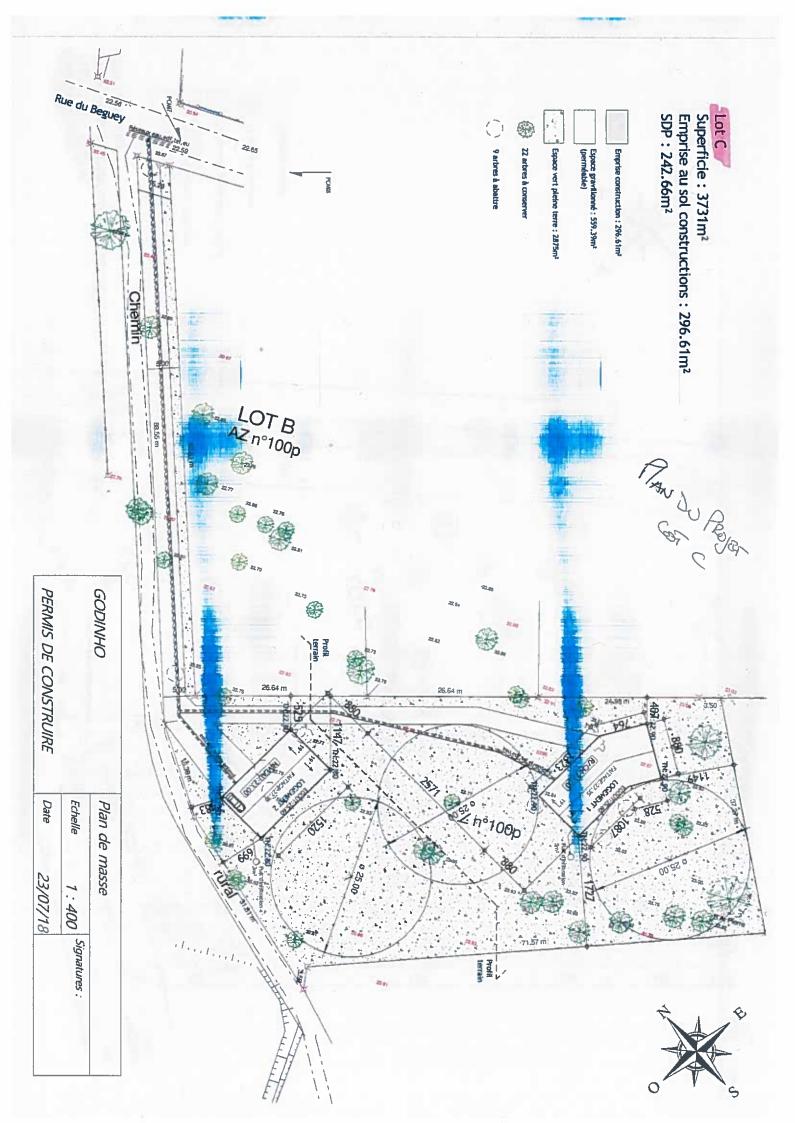
PLAN DE SITUATION

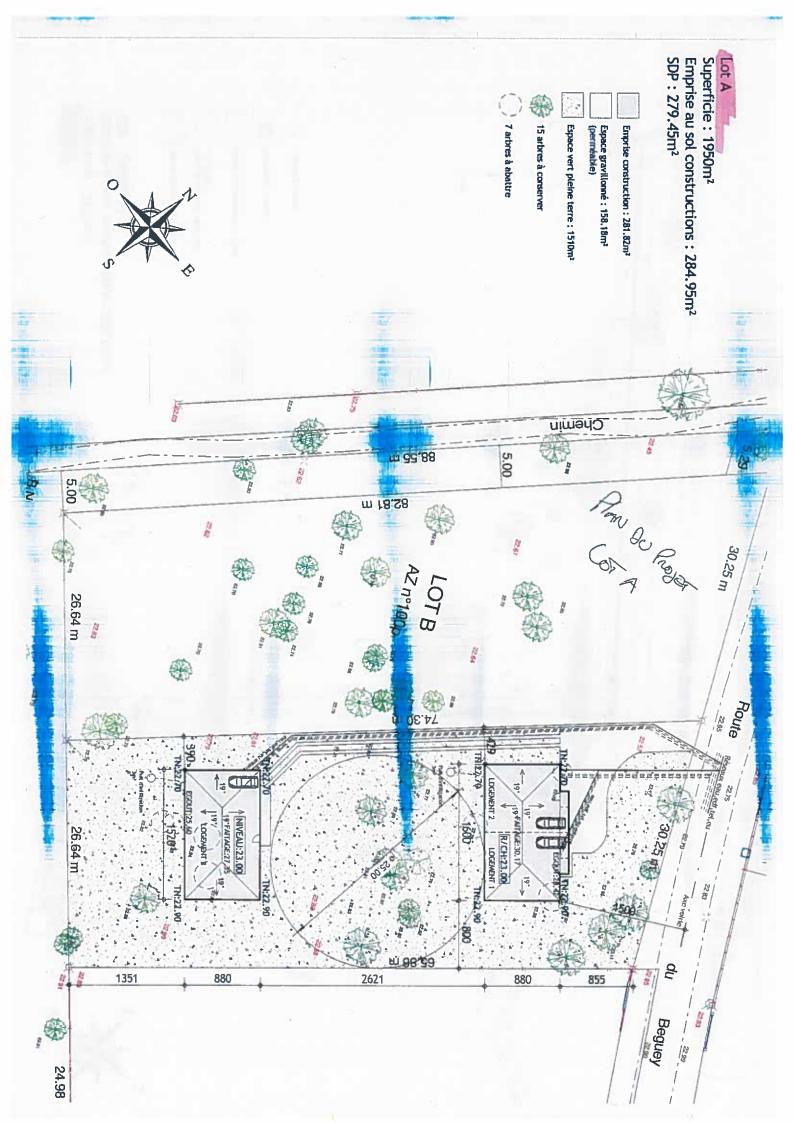


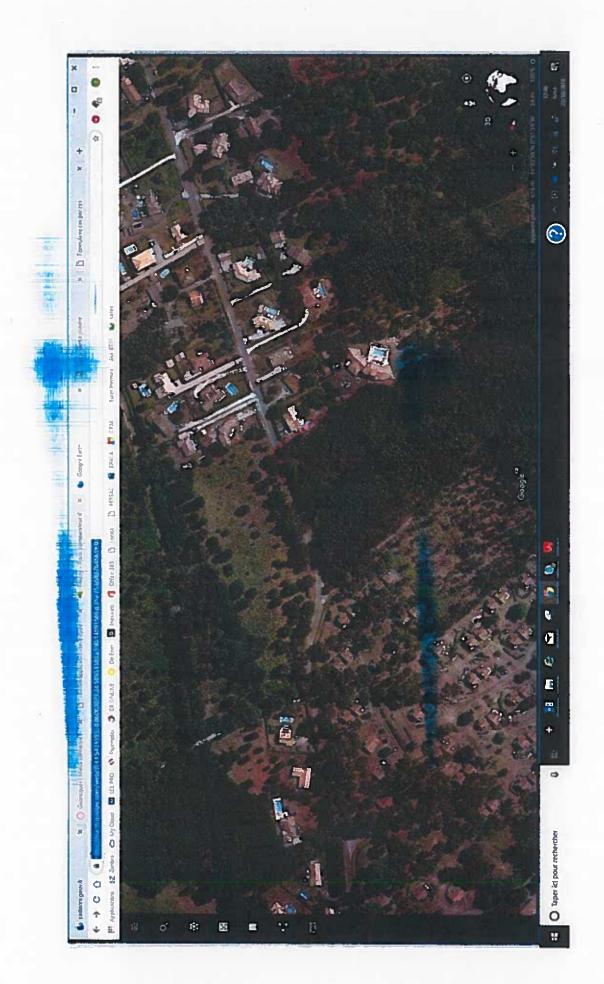
Juin 2016

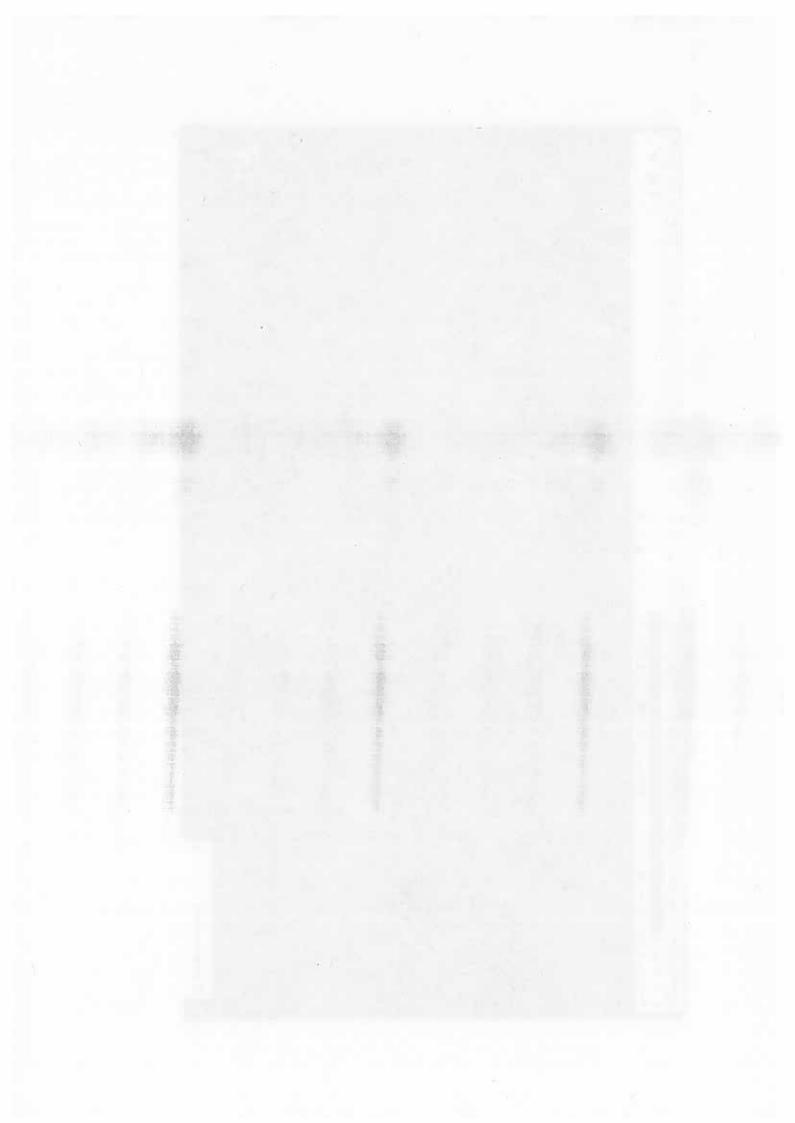
LABORDE-LANSARD, SELARL de Géomètres Experts Fonciers, D.P.L.G., 12, avenue des Pyrénées, 33114 LE BARP. Tet: 05-56-88-82-85

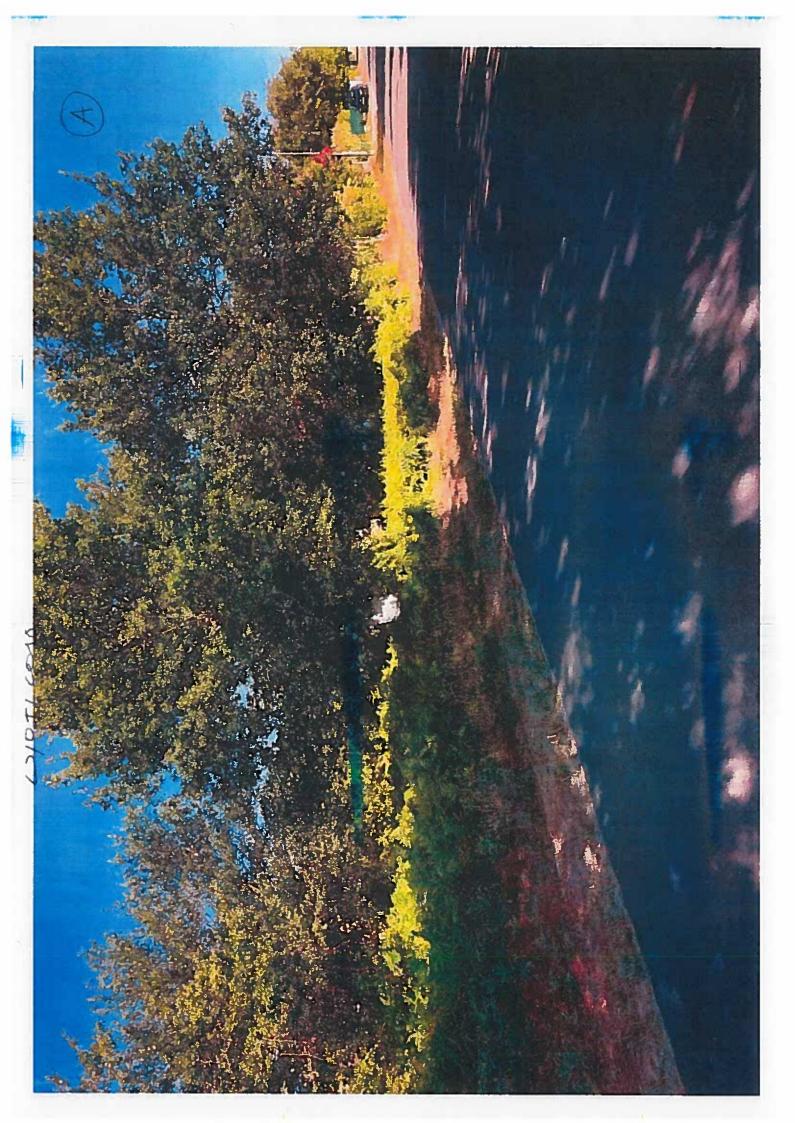


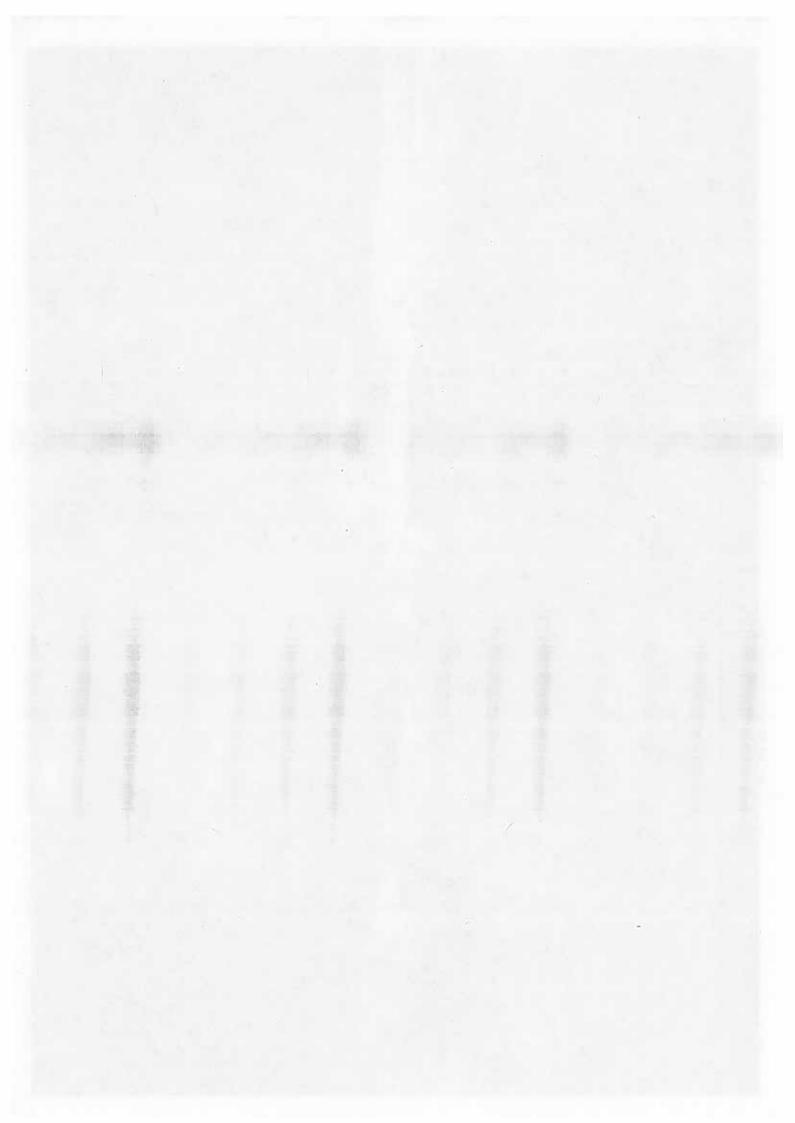


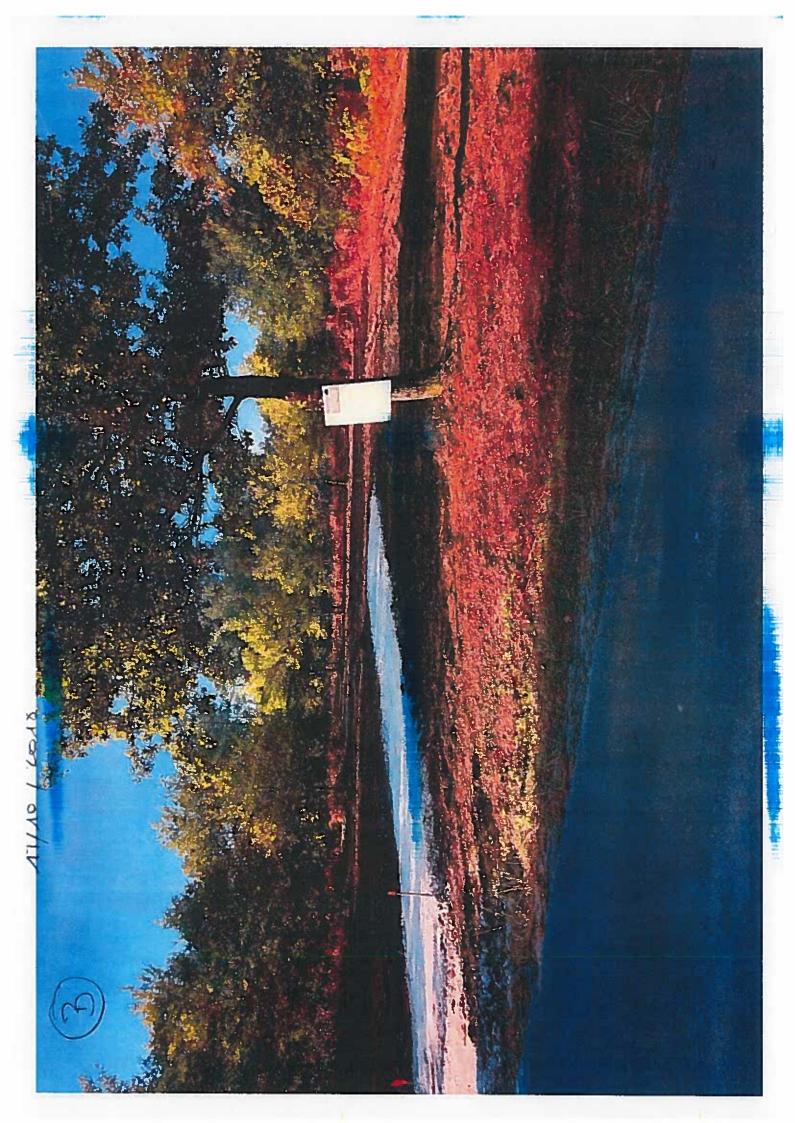




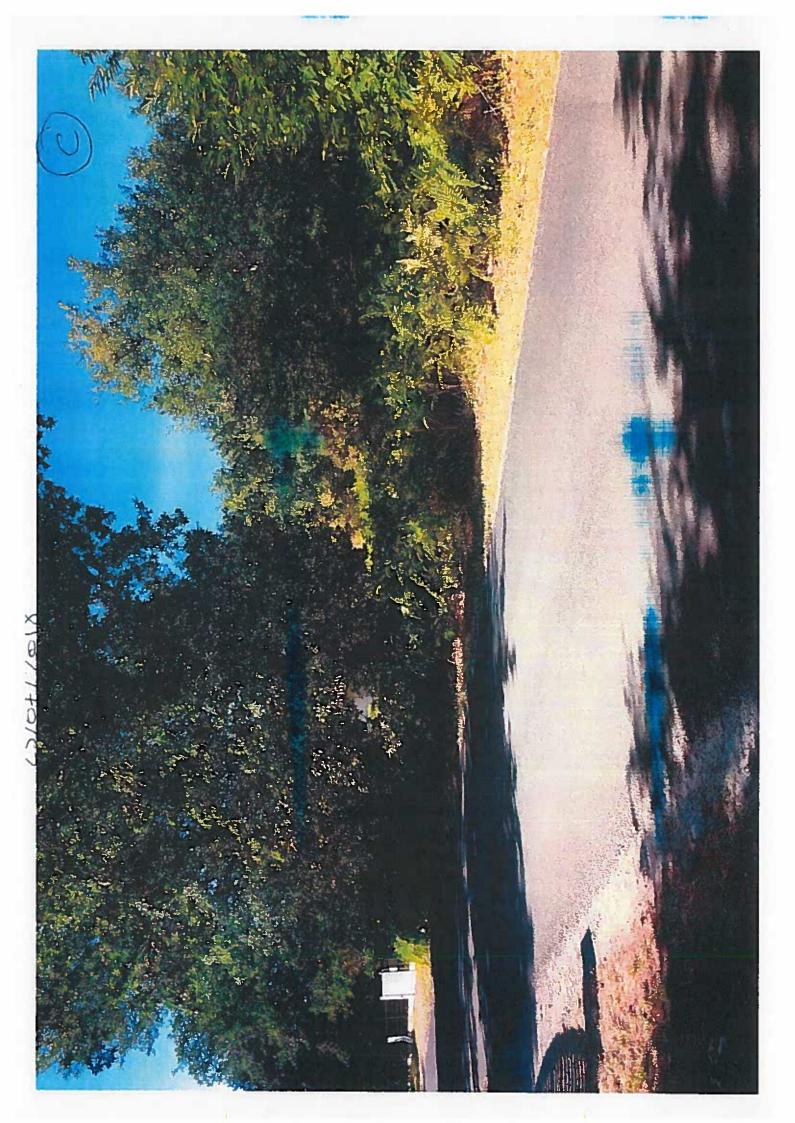


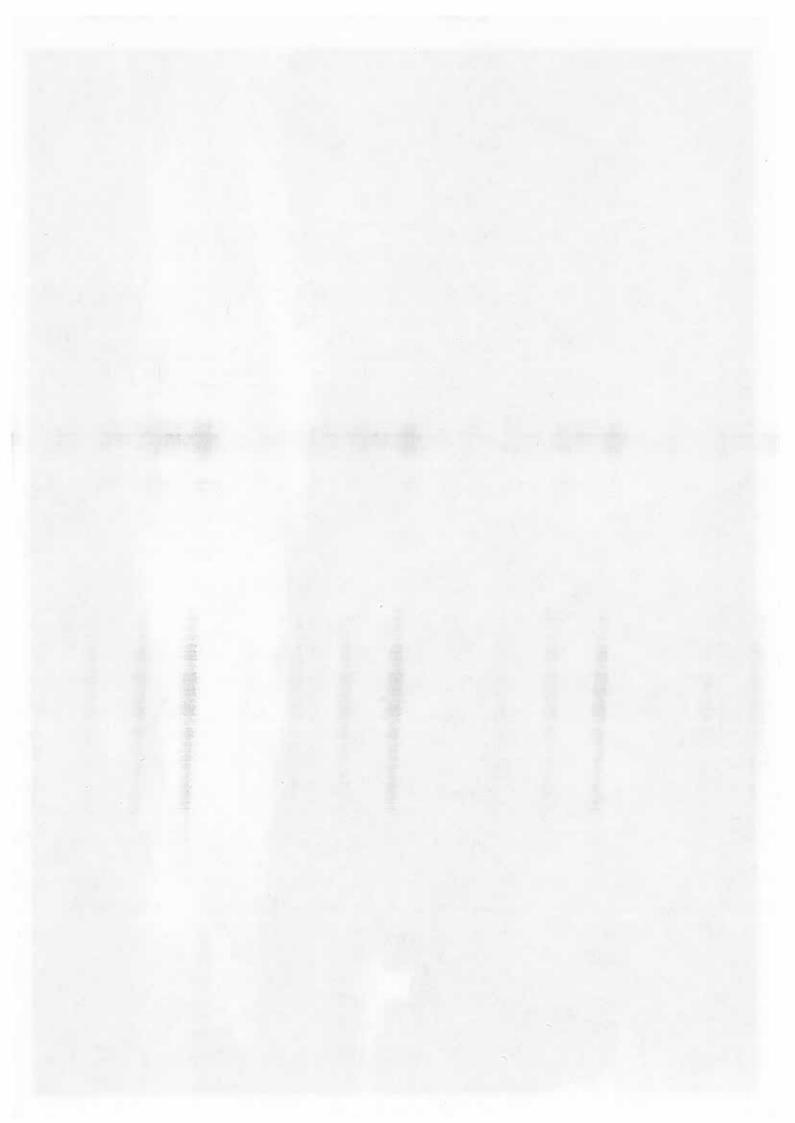












NOTE ECOLOGIQUE



Projet d'aménagement de 2 lots

Oecembre 2018



SOMMAIRE

I. Si	uation géographique et cadastrale6
1.	Situation géographique6
2.	Situation cadastrale7
II. Mi	lieu naturel
1. 1	Milieux connexes
2.	Présentation du site natura 200010
3. I	Présentation de la znieff de type 212
4. 1	Expertise écologique15
a.	Les habitats naturels15
b.	La flore
c.	La faune
5.	Conclusion
III. Me	esures ERC relatives aux incidences du projet
Mesures	de protection des arbres lors de la phase travaux23
TABLE	DES ILLUSTRATIONS
TABLE Figures:	DES ILLUSTRATIONS
Figures :	DES ILLUSTRATIONS Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25)
Figures :	
Figures: Figure 1: Figure 2: Figure 3:	Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25) 6
Figures: Figure 1: Figure 2: Figure 3:	Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25)
Figure 1: Figure 2: Figure 3: (Source: Tableaux	Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25)
Figure 1 : Figure 2 : Figure 3 : (Source : Tableaux Tableau 7 Vallées d	Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25)
Figures: Figure 1: Figure 2: Figure 3: (Source: Tableaux Tableaux Vallées de Tableau 2 Natura 20 Tableau 3	Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25)
Figures: Figure 1: Figure 2: Figure 3: (Source: Tableaux Tableaux Vallées de Tableau 2 Natura 20 Tableau 3 Natura 20	Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25)

Planches:

Planche 1 : Milieux naturels remarquables	9
Planche 2 : Cartographies des habitats1	17

PREAMBULE

Mme ROSA GODINHO projette l'aménagement de 2 lots à usage d'habitation au sein de la commune de SALLES dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à près de 5 687 m².

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite d'un rapport complémentaire à la demande d'examen au cas par cas comprenant :

- Une description du contexte écologique dans lequel se situe le projet
- Une note synthétique des enjeux écologiques du site de projet (habitats naturels, zones humides floristiques, espèces faune/flore d'intérêt et potentialité de présence...)
- Description des sites Natura 2000 et ZNIEFF les plus proches
- Note des mesures ERC.

Cette note établit ainsi l'état des lieux du site, en mettant en évidence les enjeux principaux en termes d'habitats naturels et d'espèces. Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent prédiagnostic écologique est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	Mme ROSA GODINHO
Adresse	32 C Chemin du Halop 33 770 SALLES

REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS

949, avenue du Parc des Expositions 33260 LA TESTE DE BUCH

Tél: 05 56 54 44 23 www.envolis.fr

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, <u>note écologique.</u>

Date	Indice	Rédaction	Relecture	Modifications
06/12/2018	Vs1	Aline HUG Chargée d'études a.hug@envolis.fr	Marko ILICIC Chargé d'éludes	Ĩ

I. <u>SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CADASTRALE</u>

➤ Sources: -IGN ©

- cadastre.gouv.fr

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de SALLES se situe en Gironde (33), à une quarantaine de kilomètres de Bordeaux au Sud-Ouest. Le site d'étude est localisé au sud-est du centre-bourg de la commune, au lieu-dit Béguey.

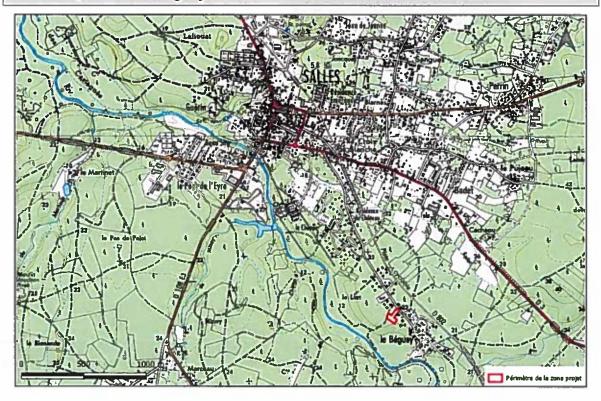


Figure 1 : Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25)

2. SITUATION CADASTRALE

Le terrain concerné par l'opération est sis sur les parcelles suivantes : Section AZ n° 99 et 100p pour une superficie totale de près de 5 687 m².

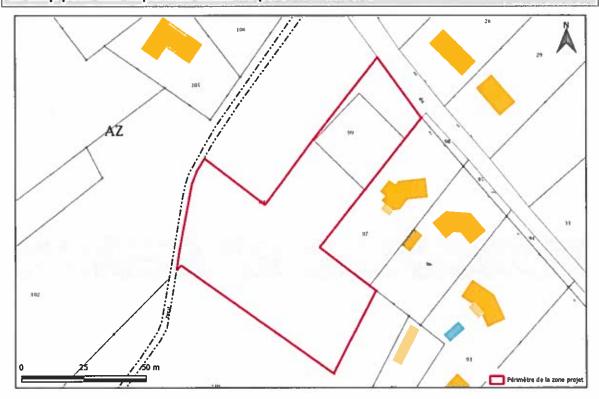


Figure 2 : Situation cadastrale (Source : cadastre.gouv.fr)

II. MILIEU NATUREL

1. MILIEUX CONNEXES

Sources: - DREAL Aquitaine, Inpn.mnhn.fr
 Planche: - Milieux naturels remarquables

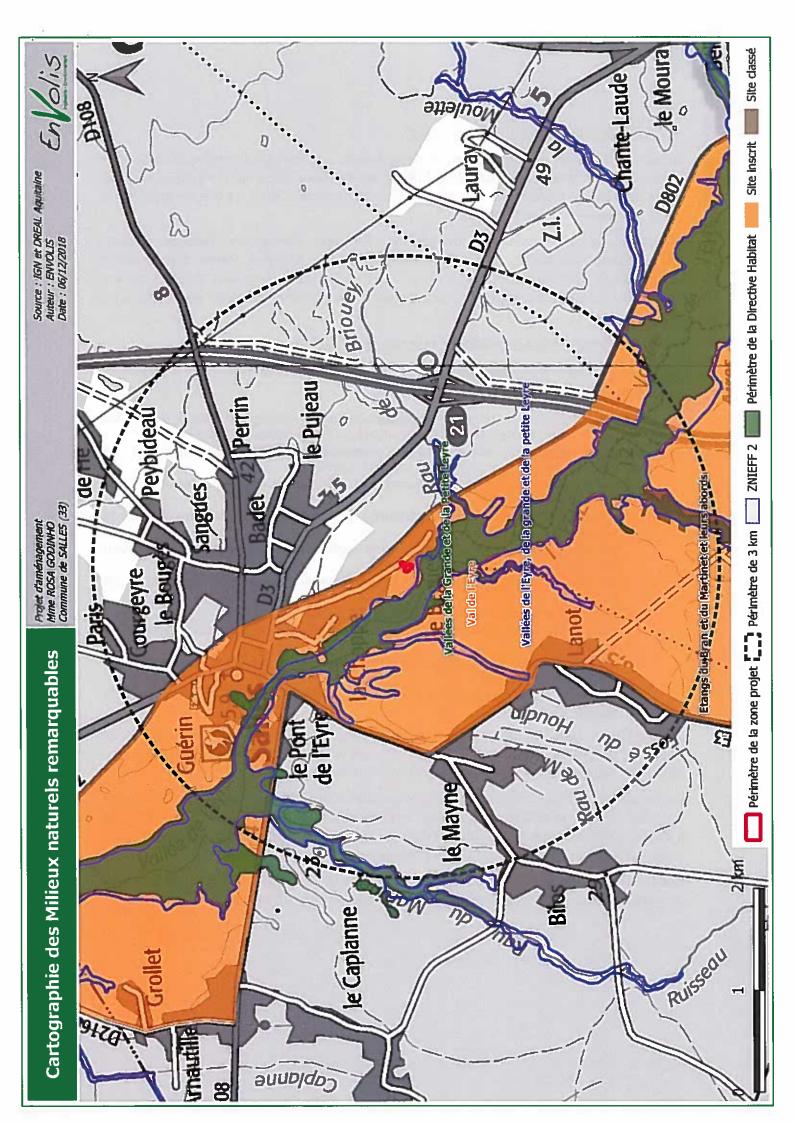
L'emprise du projet n'est pas directement concernée par une zone naturelle remarquable ou protégée de type ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux), ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). En revanche, le projet est compris dans l'emprise du site inscrit « Val de Leyre ».

Plusieurs zones naturelles remarquables sont également présentes sur le territoire communal de SALLES et dans un périmètre de 3 km autour du site de projet. Elles sont renseignées dans le tableau ci-dessous :

Figure 3 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables sur la commune de SALLES (Source : DREAL et INPN)

Type de Zone	Distance au projet	Superficie	
Site inscrit Val de Leyre SIN0000203	40 m au Sud	27 665 ha	
ZNIEFF Type 2 Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre 720001994	40 m au Sud	6 529 ha	
Natura 2000 Directive Habitat Vallées de la Grande et de la Petite Leyre (ZSC) FR7200721	70 m au Sud	5 686 ha	
Site classé Etangs du Bran et du Martinet et leurs abords SCL0000630	2.3 km au Sud-Est	31 ha	

Ces entités sont localisées sur la planche en page suivante.



2. Présentation du site natura 2000

Le site « Vallées de la grande et de la petite Leyre » est considéré comme un SIC (Site d'importance communautaire) depuis le 7 décembre 2004 et a par la suite été classé en ZSC (Zone Spéciale de Conservation) dans l'arrêté du 28 décembre 2015. Ce site est réglementé par la Directive « Habitats » de 1992.

Il s'étend sur les communes d'Argelouse, Belhade, Belin-Beliet, Biganos, Callen, Commensacq, Hostens, Lugos, Luxey, Marcheprime, Mios, Moustey, Pissos, Sabres, Saint Magné, Salles, Saugnacq-et-muret, Sore, Le Teich et Trensacq. Il est sous la responsabilité de la DREAL Aquitaine et n'a pas de gestionnaire. Son document d'objectif est en cours de révision.

* Habitats naturels présents dans le site Natura 2000 :

Les habitats d'intérêt communautaire présents au sein de la ZSC ainsi que leur pourcentage de recouvrement sont les suivants :

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophe avec végétation des Littorellea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea Code N2000 : 3130 (~5%)
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition Code N2000 : 3150 (~0,01%)
- Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix Code N2000 : 4020 (~11%)
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux Code N2000: 6410 (~1%)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin Code N2000 : 6430 (~1%)
- Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion Code N2000 : 7150 (~5%)
- Tourbières boisées Code N2000 : 91D0 (~1%)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* Code N2000 : 91E0 (~24%)
- Vielles chênaies acidophiles des plaines sabloneuses à Quercus robur Code N2000: 9190 (~24%)
- Chênaie galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* Code N2000 : 9230 (~24%)

Ce site Natura 2000 est donc caractérisé par l'abondance de boisements alluviaux et de Chênaies. On y retrouve en moindre proportion plusieurs habitats humides typiques des zones alluviales (Tourbières, mégaphorbiaies, prairies humides...).

Les enjeux écologiques majeurs concernent les landes humides, les tourbières et les forêts alluviales qui sont sous la forme prioritaire de l'habitat. Les forêts alluviales de la Leyre sont d'ailleurs parmi les seules en France et dans la région à permettre le développement d'une bryophyte très rare, la Dichélyme étroite (*Dichelyma capillaceum*).

Les états de conservation des habitats et des espèces de ce site Natura 2000 : « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre » sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 1 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Vallées de la Grande et Petite Leyre"

Habitats d'intérêt Communautaire concernés	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation de l'habitat
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophe avec végétation des Littorellea uniflorae et/ou des Isoeto- Nanoiuncetea	3130	284	Bonne
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	0	Bonne
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020*	625	Bonne
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo- limoneux	6410	56	Bonne
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	56	Bonne
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150	284	Bonne
Tourbières boisées	91D0*	56	Bonne
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus</i> excelsior	91EO*	1364	Bonne
Vielles chênaies acidophiles des plaines sabloneuses à Quercus robur	9190	1364	Bonne
Chênaie galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	9230	1364	Bonne

^{*} Habitats prioritaires

Ces habitats d'intérêt communautaire justifient la désignation de cette zone réglementée en site Natura 2000 et présentent tous un bon état de conservation. Les vulnérabilités de ce site sont liées au risque de pollution et de transport de sédiments dans le lit mineur de la Leyre ainsi qu'à la rupture de corridor écologique constitué par la ripisylve.

Aucun de ces habitats n'a été inventorié dans l'emprise du projet lors de l'inventaire de terrain et il n'y a pas de connexion hydraulique directe entre le site de projet et le site Natura 2000.

Faune et Flore remarquables présentes dans le site Natura 2000 :

Ce site recèle une richesse floristique et faunistique élevée et représente le principal réseau hydrographique de drainage des Landes de Gascogne.

Les espèces d'intérêt communautaire recensées au sein de ce site Natura 2000 sont listées dans le tableau suivant et sont détaillées par la suite :

Tableau 2 : Liste des espèces faunistiques d'intérêt communautaire recensées au sein du site Natura 2000 «Vallées de la Grande et de la Petite Leyre» (Source : MNHN)

Taxons	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000	Etat de conservation
Reptiles	Cistude d'Europe	Emys orbicularis	1220	Excellent
	Loutre d'Europe	Lutra lutra	1355	Bon
Mammifères	Vison d'Europe	Mustela lutreola	1356	Bon
medical Same	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	1044	Réduit
Insectes	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	1083	Bon
Poissons	oissons Sofie Parachondrostoma toxostoma		6150	Bon
Agnates	Lamproie de Planer	Lampetra planeri	1096	Bon

Tableau 3 : Liste de l'espèce floristique d'intérêt communautaire recensée au sein du site Natura 2000 «Vallées de la Grande et de la Petite Leyre» (Source : MNHN)

Taxons	Nom français	Nom latin	Protection nationale
Flore	Dichélyme étroite	Dichelyma capillaceum	OUI

L'état de conservation des espèces faunistiques apparaît relativement bon au sein du site Natura 2000. Seul l'Agrion de Mercure présente un état de conservation réduit, mais les informations disponibles ne permettent pas d'établir la raison de cette situation. La majorité de ces espèces vivent et se reproduisent dans des milieux humides à aquatiques. Etant donné qu'aucun habitat de ce type n'a été inventorié au sein de la zone d'étude, il est hautement improbable qu'elles se retrouvent sur la zone de projet ou soient impactées par les aménagements de celle-ci. Seul le Lucane cerf-volant est lui inféodé aux boisements âgés et plus particulièrement aux Chênes pédonculés sénescents. Les individus arborés sur site étant jeunes, ils ne sont pas favorables à son cycle de vie.

Aucune de ces espèces d'intérêt patrimonial n'a été recensée au sein de la zone d'étude stricte ou dans la zone d'étude élargie lors de l'investigation de terrain et aucune ne présente d'habitat favorable au sein de la zone projet.

3. Présentation de la znieff de type 2

Le site « Vallées de L'eyre, de la grande et de la petite Leyre » a été validé régionalement par le CSRPN en 2015.

Il s'étend sur les communes d'Argelouse, Belhade, Belin-Beliet, Biganos, Callen, Captieux, Cazalis, Commensacq, Hostens, Lugos, Luxey, Mano, Marcheprime, Mios, Moustey, Pissos, Sabres, Saint Magné, Salles, Saugnacq-et-muret, Sore, Le Teich et Trensacq.

Habitats déterminants de la ZNIEFF de type 2 :

Les habitats déterminants de la ZNIEFF de type 2 ainsi que leur rattachement à la codification CORINE BIOTOPES sont les suivants :

- Landes humides atlantiques septentrionales (Code CB : 31.11)
- Landes humides atlantiques méridionales (Code CB : 31.12)
- Landes humides à *Molinia caerulea* (Code CB : 31.13)
- Végétation à Cladium mariscus (Code CB : 53.3)

- Communautés à Rhynchospora alba (Code CB : 54.6)
- Végétation immergée des rivières (Code CB : 24.4)
- Prairies à Molinie acidiphiles (Code CB : 37.312)
- Voiles des cours d'eau (Code CB : 37.71)
- Forêts de Chêne tauzin (Code CB : 41.6)
- Formations riveraines de Saules (Code CB : 44.1)
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (Code CB : 44.3)
- Bois de Bouleaux à Sphaignes (Code CB : 44.A1)
- Tourbières hautes à peu près naturelles (Code CB : 51.1)
- Communautés à grandes Laîches (Code CB : 53.2)
- Végétation immergée des rivières (Code CB : 24.4)

- Tourbières hautes à peu près naturelles (Code CB : 51.1)
- Eaux oligotrophes pauvres en calcaire (Code CB : 22.11)
- Gazons des berges tourbeuses en eaux peu profondes (Code CB : 22.314)
- Communautés à *Eleocharis* (Code CB : 22.321)
- Scirpaies naines lagunaires (Code CB: 23.22)
- Lisières humides à grandes herbes (Code CB : 37.7)
- Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux (Code CB : 41.51)
- Végétation à Scirpes halophiles (Code CB : 53.17)
- Colonies d'Utriculaires (Code CB : 22.414)
- Forêts françaises à Quercus pyrenaica (Code CB : 41.65)
- Tourbières à *Narthecium* (Code CB : 51.141)
- Tourbières à Molinie bleue (Code CB : 51.2)

Cette ZNIEFF est donc caractérisée par l'abondance d'habitats humides typiques des zones alluviales (landes, tourbières et boisements humides).

Aucun de ces habitats n'a été inventorié dans l'emprise du projet lors de l'inventaire de terrain et il n'y a pas de connexion hydraulique directe entre le site de projet et la ZNIEFF de type 2.

❖ Faune et Flore déterminantes de la ZNIEFF de type 2 :

Ce site recèle une richesse floristique et faunistique élevée et représente le principal réseau hydrographique de drainage des Landes de Gascogne.

Les espèces déterminantes de cette ZNIEFF de type 2 sont listées ci-dessous :

- Grenouille rousse (Rana temporaria)
- Fadet des Laîches (Coenonympha oedippus)
- Miroir (Heteropterus morpheus)
- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Vison d'Europe (Mustela lutreola)
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis* emarginatus)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus* ferrumequinum)
- Aeschne printanière (*Brachytron* pratense)
- Agrion joli (Coenagrion pulchellum)
- Naïade aux yeux rouges (Erythromma najas)
- Leste des bois (Lestes dryas)
- Leucorrhine à front blanc (Leucorrhinia albifrons)
- Leucorrhine à gros thorax (Leucorrhinia pectoralis)
- Chevêche d'Athéna (Athene noctua)
- Callitriche à crochets (Callitriche harnulata)
- Caropsis de Thore (Caropsis verticillato-inundata)
- Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*)
- Gentiane des marais (Gentiane pneumonanthe)
- Hottonie des marais (*Hottonia* palustris)

- Jacinthe sauvage (Hyacinthoiddes non-scripta)
- Narthécie des marais (Narthecium ossifragum)
- Anguille d'Europe (Anguilla anguilla)
- Brochet (Esox lucius)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Vandoise (Leuciscus leuciscus)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite de mer (Salmo trutta fario)
- Polystic à aiguillon (*Polystichum* aculeatum)
- Cistude d'Europe (*Emys* orbicularis)
- Vipère aspic (Vipera aspis)

Aucune de ces espèces n'a été recensée au sein de la zone d'étude stricte ou dans la zone d'étude élargie lors de l'investigation de terrain et très peu peuvent utiliser les habitats sur site pour se reproduire ou se reposer. Seule la Vipère aspic, un reptile ubiquiste qui apprécie les milieux secs et broussailleux peut potentiellement se reproduire et s'alimenter sur le site du projet. Celle-ci étant uniquement protégée des mutilations, il n'y a pas de contraintes réglementaires contraignantes la concernant. Il est également possible que la Chevêche d'Athéna puisse s'alimenter sur site. Sa reproduction sur la zone de projet est en revanche peu probable au vu de la proximité avec des habitations (nuisances auditives, effarouchement et bâtiments non favorables à sa reproduction car récents).

4. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE

Cette expertise écologique va permettre de dresser un inventaire automnal des espèces floristiques et faunistiques rencontrées sur le site d'étude et par conséquent mettre en avant les sensibilités écologiques de celui-ci.

Une investigation de terrain a été réalisée le 6 décembre 2018 afin d'établir une cartographie de la faune et de la flore composant le site d'étude. Cet inventaire a été mené sur le périmètre strict du projet mais également sur un périmètre élargi (50 m) afin d'appréhender au mieux les sensibilités écologiques dans leur ensemble.

a. Les habitats naturels

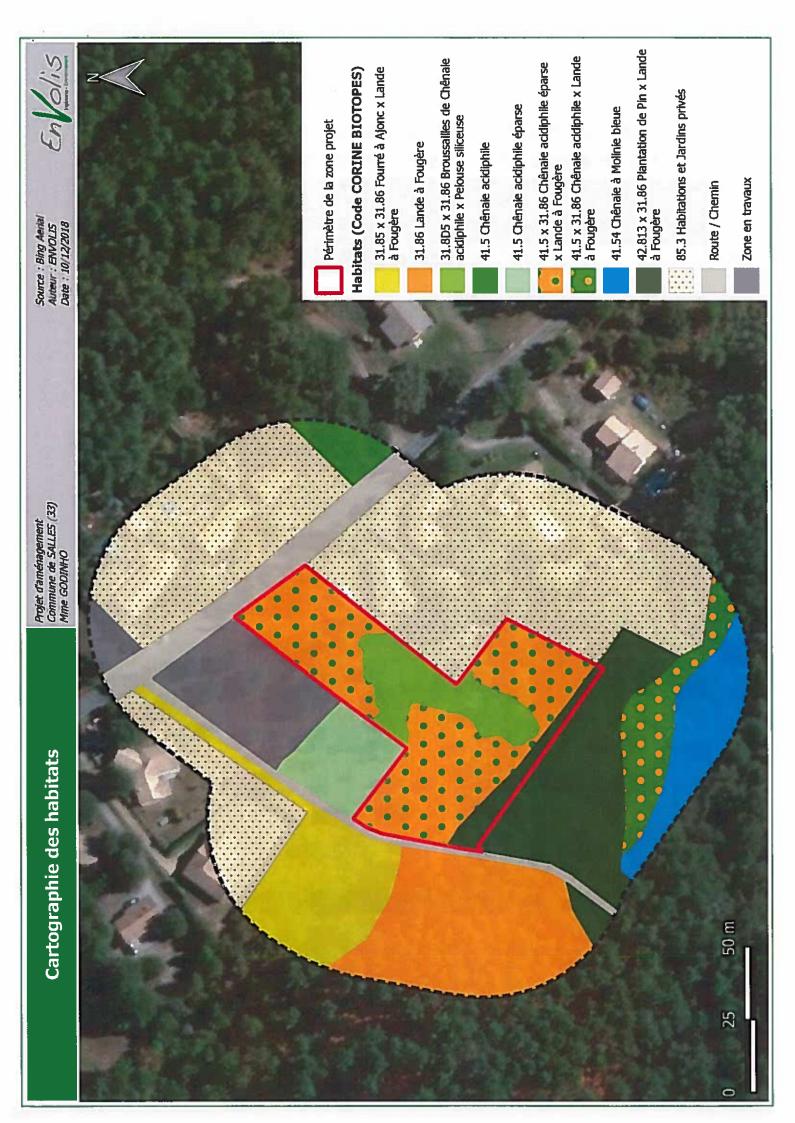
L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude et du périmètre élargi est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotope (CB) créée par Bissardon et al. (1997). Le tableau ci-après présente les 10 habitats définis par l'étude de la végétation dont 3 dans l'emprise stricte du projet :

Tableau 4 : Habitats naturels présents sur le site d'étude et aux alentours

N°	Nomenclature Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009			
	Périmètre d'étude strict						
1	Broussailles de Chênaie acidiphile x Pelouse siliceuse	31.8D5 x 31.86	1	NON			
2	Chênaie acidiphile éparse x Lande à Fougère	41.5 x 31.86	1	NON			
3	Plantation de Pin x Lande à Fougère	42.813 x 31.86	/	NON			
	Périmètre d'étude	e élargi					
4	Fourré à Ajonc x Lande à Fougère	31.85 x 31.86	1	NON			
5	Lande à Fougère	31.86	1	NON			
6	Chênaie acidiphile	41.5	1	NON			
7	Chênaie acidiphile éparse	41.5	/	NON			
8	Chênaie acidiphile x Lande à Fougère	41.5 x 31.86	1	NON			
9	Chênaie à Molinie bleue	41.54	9190-1	oui			
10	Habitations et Jardins privés	85.3	1	NON			

Les descriptions présentées ci-après reprennent les espèces végétales principales observées au sein des habitats présents dans l'emprise du projet.

La localisation et la délimitation des formations végétales répertoriées sur le site d'étude et à proximité (50 m) sont indiquées sur la planche en page suivante.



La description des différents habitats de la zone projet est détaillée ci-après :

❖ Broussailles de Chênaie acidiphile x Pelouse siliceuse

Code CB:

31.8D5 x 35.2

Broussailles de Chênaie acidiphile x Pelouse siliceuse

Code N2000 : Zone humide :

NON





Cet habitat recouvre une zone de taille réduite au centre du périmètre projet.

DESCRIPTION DE L'HABITAT

Il se caractérise par une strate arborée quasi-absente, constituée uniquement de Chênes pédonculés et d'un étage arbustif dense dominé par de jeunes Chênes pédonculés et quelques Ajoncs d'Europe. Au sol, on retrouve encore plusieurs Ajoncs d'Europe accompagnés d'Agrostis délicat, de Laîches des sables, de Petite Oseille ou encore de Houlque laineuse.

❖ Chênaie acidiphile éparse x Lande à Fougère

Chênaie acidiphile éparse x Lande à Fougère

Code CB:

41.5 x 31.86

Code N2000:

Zone humide: NON

LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE



Cette formation occupe la quasi-totalité du terrain.

DESCRIPTION DE L'HABITAT

Cette chênaie est composée de jeunes Chênes pédonculés aux strates arborée et arbustive. Quelques Ajoncs d'Europe et Ronces communes ont également été observés à l'étage arbustif. Tandis qu'au sol, une nappe uniforme de Fougère aigle s'étend, accompagnées de quelques herbacées (Houlque laineuse, Chèvrefeuille des bois, Vergerette du Canada...).

❖ Plantation de Pin x Lande à Fougère

Plantation de Pin x Lande à Fougère

Code CB:

42.813 x 31.86

Code N2000 : Zone humide :

NON

LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE

Cet habitat occupe une petite bande au Sud du projet.

DESCRIPTION DE L'HABITAT

Cette formation est très commune en Aquitaine, et consiste en une plantation de Pin maritime assez âgée qui occupe l'étage arboré. Tandis qu'au sol une nappe homogène de Fougère aigle recouvre la quasi-totalité de la surface de l'habitat. Cette nappe est piquetée occasionnellement de Jeunes Chênes pédonculés.

b. La flore

L'investigation de terrain réalisée le 6 décembre 2018 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces floristiques protégées nationalement ou localement.

c. La faune

Troglodyte mignon

❖ Avifaune

L'investigation de terrain a permis de mettre en évidence la présence de 11 espèces d'oiseaux. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient, étaient posés ou en vol, dans l'emprise du projet ou à ses alentours.

Liste Liste Directive Oiseaux Convention Protection oiseaux rouge rouge de Berne nationale Nom français Annexe 1 France Monde Bergeronnette grise Motacilla alba 1 Annexe II LC LC X Corneille noire Corvus corone Annexe III LC LC Etourneau sansonnet Sturnus vulgaris 1 LC LC Merle noir Turdus merula Annexe III LC LC 1 1 Mésange charbonnière Parus major 1 Annexe II X LC LÇ Moineau domestique Passer domesticus X 1 LC LC Pigeon ramier Columba palumbus LC LC Pinson des arbres Fringilla coelebs LÇ 1 Annexe III X LC Rouge-gorge familier Erithacus rubecula Annexe II X LC LC Tourterelle turque Streptopelia decaocto 1 Annexe III LC LC

Annexe II

X

LC

LC

Tableau 5 : Espèces d'oiseaux contactées au cours des investigations de terrain

- Statut UICN - LC = Préoccupation mineure ; VU = Vuinérable

Troglodytes Troglodytes

- Convention de Berne Annexe II = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des alres de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- Convention de Berne Annexe III = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des règlementations sur le transport ou la vente...
- Protection nationale = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

La plupart de ces espèces sont largement répandues sur le territoire et peuvent être fréquemment observées dans la région et en France. Pour autant, 6 d'entre elles sont protégées au niveau national.

Mammifères

L'investigation de terrain réalisée le 6 décembre 2018 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'indices de présence de mammifères.

Pour autant ce terrain est susceptible d'accueillir plusieurs espèces communes des milieux boisés et semi-ouverts, largement répandues sur le territoire national, régional et local, comme le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), la Genette commune (*Genetta genetta*), la Fouine (*Martes foina*) ou encore le Campagnol agreste (*Microtus agrestis*).

· Reptiles et amphibiens

Aucune espèce d'amphibiens ou de reptiles n'a été observée lors de l'investigation du 6 décembre 2018. Ce constat est cohérent avec les périodes d'hibernation de ces taxons qui ne sont pas visibles à cette saison.

Les habitats du site sont peu favorables à la reproduction et au repos des amphibiens au vu de l'éloignement de fossés ou mares temporaires. En revanche, le site est susceptible d'accueillir plusieurs reptiles ubiquistes, courants en Aquitaine, comme le Lézard des murailles, la Vipère aspic ou encore la Couleuvre verte et jaune.

Entomofaune

Aucune espèce d'insectes n'a été contactée lors de la visite du 6 décembre 2018. En effet, tout comme les amphibiens et reptiles, les insectes sont peu visibles à cette saison et se retrouvent majoritairement à des stades larvaires, difficiles à contacter et identifier.

Aucun Chêne sur site ne porte de traces de saproxylophages (Grand Capricorne ou Lucane cerf-volant). Et les formations arborées sont globalement trop jeunes pour leur être favorables (absence d'individus remarquables et/ou sénescents).

5. CONCLUSION

Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent pas d'intérêt communautaire étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein des Annexes de la Directive Habitats. Ils ne sont pas non plus identifiés ou caractéristiques des habitats naturels listés dans la ZSC « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre » ou dans la zone d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2 « Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la petite Leyre » qui se trouvent à proximité.

Le terrain de projet est occupé principalement par de jeunes boisements caducifoliés. Leur intérêt écologique est moyen au vu de leur capacité à accueillir des espèces faunistiques diversifiées et de leur moindre abondance sur le territoire majoritairement dominé par des boisements de Pins.

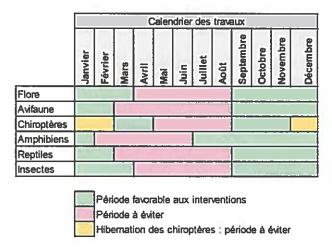
Au jour de l'investigation (6 décembre 2018), aucune espèce faunistique d'intérêt n'a été recensée dans l'emprise du projet. Toutefois la prospection du site a été menée sur une seule période qui est peu favorable à l'inventaire de plusieurs taxons et ne permet pas un inventaire exhaustif.

Globalement, les espèces recensées sont communes et fréquentent les milieux forestiers. L'avifaune représente le taxon le plus abondant sur site avec 11 espèces. La mise en place de l'aménagement ne perturbera pas le maintien des populations faunistiques présentes sur site à long terme, car celles-ci pourront aisément migrer vers les habitats favorables aux alentours.

III. MESURES ERC RELATIVES AUX INCIDENCES DU PROJET

Mesures de réduction

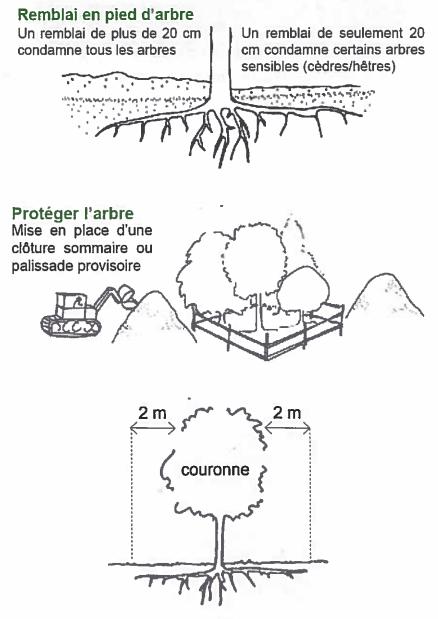
> Les travaux (comprenant ceux de défrichement) seront réalisés en dehors des périodes favorables à la faune.



Ils pourront donc être réalisés entre septembre et février.

- ➤ Le défrichement sera réalisé de manière à laisser à la faune la possibilité de fuir vers les espaces naturels, c'est-à-dire selon une progression Nord-Sud.
- > Conservation de 37 arbres sur 53 dans les jardins des habitations et protection des plus gros individus situés dans les zones à risque lors de la phase chantier (comme dans la fiche ci-dessous).
- Mise en place d'une clôture de mise en défens des zones naturelles épargnées (en limite Sud), pendant la phase chantier.
- Interdiction de déverser des produits polluants à même le sol. Vérification de l'état des engins de chantier pour éviter toute pollution par les hydrocarbures.
- > Gestion des déchets et acheminement vers les filières de traitement adaptées.
- Ravitaillement et maintenance des véhicules au sein d'aires étanches ou en dehors de la zone de chantier au sein d'aires adaptées.
- > Respect des normes et de la législation concernant les nuisances sonores.

La majorité des racines des Chênes pédonculés se concentre de 20 à 50 cm de profondeur du sol sur plus de deux mètres autour du tronc de l'arbre (Lucot et Bruckert, 1992). Donc pour ne pas impacter le maintien physique, la nutrition et l'oxygénation racinaire de chaque individu il convient, sur ce type d'arbre, de respecter un périmètre de protection (indemne de tout creusement ou remblaiement) de minimum deux mètres autour du tronc. Des planches peuvent également être disposées autour des troncs pour éviter toute mutilation de la partie émergeante de l'arbre par les engins de chantier.



Mesures de protection des arbres (Fiches outils de la Chartre paysagère de Mérignac, 2012)



Dispositif de protection des arbres remarquables sur chantier (Source : ENVOLIS)